

Discours de Pierre Weiss, Parti Libéral

Avec ce petit livre couleur demi-sel qui nous a été distribué par Labor et Fides, évidemment fidèle à ses origines, je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui comme je le suis depuis le début de ces manifestations du RAAC.

Cela correspond à peu près à la période où pour ma part, je m'étais prononcé pour une nouvelle répartition des tâches en matière de culture, nouvelle répartition des tâches aussi entre la Ville, les communes et notamment l'agglomération urbaine et le canton parce que la culture est un enjeu politique.

Certains aiment la culture de la crise, d'autres considèrent que la culture est en crise.

Aujourd'hui, on a une liste de problèmes, il ne s'agit pas de dire que tel ou tel en est responsable ; il est clair que tel en est plus responsable que tel autre, mais ce n'est pas là le problème. C'est d'abord un problème, je pense, d'organisation.

Et je souhaite, première proposition que je vous fait, je souhaite qu'après ces manifestations que vous avez organisées qui se concrétisent par ce résumé, par ces propositions, qu'il y ait des états généraux de la culture qui non seulement vous associent mais associent aussi l'ensemble de la population et un certain nombre de responsables. Parce que l'on ne peut pas discuter, je ne dirais pas en vase clos, mais on ne peut pas discuter quand on est entre soi, quand on est convaincu d'avoir les solutions et qu'on ne voit midi qu'à sa porte parce qu'il y a effectivement d'autres problèmes, d'autres enjeux, d'autres politiques, par exemple celle de la formation, celle de la santé, etc.

Il s'agit de mettre les choses en proportion et de voir quelles solutions on entend y donner. Et dans l'agencement institutionnel qui devrait découler d'états généraux de la culture, il y a effectivement, c'est une occasion opportuniste, il y a effectivement la Constituante qui actuellement travaille, plus exactement qui a commencé de travailler et qui devra bel et bien consacrer à la culture un article du futur texte qui pourrait nous régir, pour autant que le texte soit adopté à l'issue des travaux par la population

Et en particulier prévoir que les activités culturelles, la politique culturelle méritent une répartition non seulement entre le canton, les communes et notamment la Ville mais aussi une répartition entre le public et le privé par le biais d'un certain nombre de partenariats.

C'est l'occasion d'ailleurs pour moi de regretter qu'aujourd'hui l'un de ces partenariats concernant l'agrandissement des Musées d'art et d'histoire ait été pour le moins secoué par certaines décisions récentes.

Alors, si la Constituante a son rôle à jouer, il est clair que le Parlement et le Conseil d'Etat ont le leur. Et dans cette optique, une loi sur la culture doit voir le jour.

J'avais, certains s'en souviennent peut-être, émis le vœu que cette loi s'inspire de la loi bernoise qui prévoit la répartition de la culture et des institutions culturelles en fonction d'un certain nombre de critères : le critère budgétaire ; le critère du public qui fréquente les institutions ; le critère de la réputation ; le critère de la nouveauté aussi, comme le critère patrimonial. Ces critères avaient aussi été évoqués dans un rapport de l'IDHEAP qui est mentionné dans ce petit livre rose.

Ce rapport malheureusement n'a pas trouvé toute la concrétisation qu'il méritait puisque la politique concertée que nous appelons de nouveau de nos vœux a été, au fond, enterrée au début de la décennie. Il s'agit de la faire sortir du tombeau, de lui donner de nouveaux atours.

Et cela signifie en particulier que l'on ne peut aller contre un certain nombre d'évolutions. On ne connaît pas d'évolution qui consiste à confier à des instances municipales ce qui devrait être de la compétence d'instances de niveau, je n'ose dire supérieur, mais de niveau plus englobant, qu'elle soit cantonale ou régionale.

C'est précisément ce qu'ont fait les Bernois, c'est ce que nous devrions faire aussi à Genève. Je cite au hasard des institutions qui devraient avoir une gouvernance cantonale, le Musée d'art et d'histoire, le Mamco, La Comédie, le Théâtre de Carouge, le Grand Théâtre, probablement aussi la Bibliothèque de Genève. Parce que qu'on le veuille ou non, les publics sont cantonaux, ils ne se bornent pas à des publics municipaux et le canton doit assumer sa part. Et assumer sa part majoritaire, cela signifie aussi évidemment sa part de décision majoritaire dans le façonnement de l'avenir de ses institutions.

De même, il y a un certain nombre d'institutions en devenir qui doivent bénéficier d'incubateurs. Et quels sont les meilleurs incubateurs sinon les incubateurs de proximité, sinon les communes et notamment la première d'entre elles, la Ville de Genève ?

Il est clair que par conséquent des solutions aussi de remaniement de la péréquation financière intercommunale actuelle devront être trouvées pour arriver à cette fin.

Je terminerai en disant que la résolution déposée hier soir - dans l'attente d'une loi que j'appelle de mes vœux et à laquelle je vais, et je vous l'assure, contribuer ainsi que le parti libéral mais pas tout seul parce qu'on ne peut pas faire la politique de la culture à Genève quand on est un seul parti - voilà pourquoi hier soir, nous avons déposé une résolution pour inciter urgemment le Conseil d'Etat à ce qu'il y ait un inventaire de ces institutions pour lesquelles une nouvelle répartition doit être faite.

Et de ces institutions pour lesquelles urgemment un partenariat avec les acteurs privés, que certains ont d'un revers de main mis sur le côté, doit être entrepris.

En tout cas en ce qui me concerne et en ce qui concerne les libéraux, je m'engage à ce que nous puissions, parallèlement à tout programme, dans les actions qui sont faites dans l'adoption de lois, sortir la culture de la crise dans laquelle elle est actuellement à Genève.

Je vous remercie.